



Grandes cultures

Edition Poitou-Charentes

Bulletin disponible sur bsv.na.chambagri.fr et sur le site de la DRAAF draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Bulletin-de-sante-du-vegetal

Recevez le Bulletin de votre choix **GRATUITEMENT** en cliquant sur [Formulaire d'abonnement au BSV](#)

Consultez les **événements agro-écologiques** près de chez vous !

N°356
14/11/2023



Animateur filières

Céréales à paille / Maïs
Khalid KOUBAÏTI
FREDON Nouvelle-Aquitaine
khalid.koubaiti@fredon-na.fr

Oléagineux

Elodie TOURTON / Terres Inovia
e.tourton@terresinovia.fr

Protéagineux

Agathe PENANT / Terres Inovia
a.penant@terresinovia.fr

Animateurs délégués

Céréales à paille / Maïs
Clément GRAS / ARVALIS
c.gras@arvalis.fr

Directeur de publication

Luc SERVANT
Président de la Chambre Régionale
Nouvelle-Aquitaine
Boulevard des Arcades
87060 LIMOGES Cedex 2
accueil@na.chambagri.fr

Supervision

DRAAF
Service Régional
de l'Alimentation
Nouvelle-Aquitaine
22 Rue des Pénitents Blancs
87000 LIMOGES

Supervision site de Poitiers

Reproduction intégrale
de ce bulletin autorisée.

Reproduction partielle autorisée
avec la mention « extrait du
bulletin de santé du végétal
Nouvelle-Aquitaine Grandes
cultures N°X du JJ/MM/AA »



Ce qu'il faut retenir

Céréales à paille

- **Stade** : semis en arrêt, les blés semés sont entre levée à 3 feuilles.
- **Limace** : activité en progression, surveillez les attaques dès la levée.
- **Pucerons** : conditions difficiles pour leur observation infestation vraisemblablement faible, vérifier leur présence dans des conditions d'observations optimales.
- **Cicadelle** : non observée, maintenir l'observation dès la levée.

Maïs

- **Chrysomèle du maïs** : résultats de la surveillance 2023.

Colza

- **Stade** : 6 feuilles à plus de 10 feuilles.
- **Larves de grosses altises** : présentes, évaluez la population larvaire par un test Berlese.
- **Charançon du Bourgeon Terminal** : pas de capture cette semaine.

Nombre de parcelles	Colza	Blé	Orge
Créées	42	30	11
Observées	19	7	0

Céréales à paille

La saturation en eau des sols est atteinte dans bon nombre de parcelles de Poitou-Charentes, l'humidité et les températures douces (avec des éclaircies) se maintiennent pour la semaine.

Prévisions selon MétéoFrance pour les stations de :

	MERCREDI 15	JEUDI 16	VENDREDI 17	SAMEDI 18	DIMANCHE 19	LUNDI 20
Poitiers	 9° / 15° ▶ 15 km/h	 10° / 16° ▼ 25 km/h	 8° / 13° ▶ 15 km/h	 10° / 17° ◀ 20 km/h	 12° / 17° ◀ 20 km/h	 9° / 14° ▶ 15 km/h
Niort	 9° / 16° ▼ 15 km/h	 10° / 18° ▼ 35 km/h	 7° / 15° ▶ 15 km/h	 10° / 18° ▲ 20 km/h	 12° / 17° ◀ 15 km/h	 9° / 15° ▶ 15 km/h
Saintes	 10° / 16° ▼ 15 km/h	 10° / 18° ▼ 30 km/h	 9° / 15° ▲ 15 km/h	 10° / 19° ▲ 15 km/h	 11° / 18° ◀ 15 km/h	 10° / 16° ▲ 15 km/h
Angoulême	 10° / 16° ▶ 15 km/h	 10° / 17° ▶ 25 km/h	 9° / 15° ▶ 15 km/h	 9° / 19° ▲ 15 km/h	 11° / 18° ◀ 15 km/h	 9° / 16° ▲ 15 km/h

Des zones ennoyées sont visibles dans de nombreuses parcelles et tout travail du sol parait impossible. Les semis de céréales seront reportés jusqu'à ressuyage suffisant des sols permettant une meilleure qualité d'implantation des céréales. Certaines précautions doivent être prises en cas de semis tardifs notamment dès le départ en adaptant votre densité de semis. Une adaptation de l'itinéraire sera également à faire.

• Stade phénologique et état de la culture

Les semis sont encore à l'arrêt dans tout le Poitou-Charentes, au moins une bonne moitié des surfaces de céréales reste à semer si les conditions le permettent. Dans certaines zones, comme le sud Charente-Maritime seulement près de 10 % des céréales sont semées.

Les parcelles renseignées dans le réseau sont entre non levée à 3 feuilles dont la moitié est au stade 2 feuilles.

Hors réseau, les secteurs habituellement précoces comme le sud et sud-est Vienne sont à plus de 3 feuilles, les autres semis sont entre levée en cours à 2 feuilles.

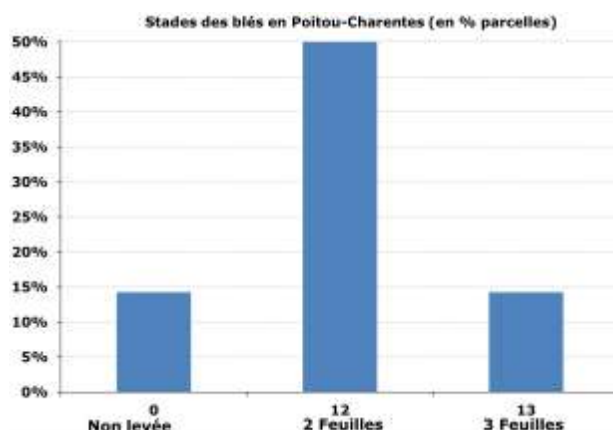
Le suivi de la culture par l'observation régulière dès la levée permettra par la suite d'évaluer le risque limaces et pucerons/cicadelles aux stades les plus sensibles de la culture.

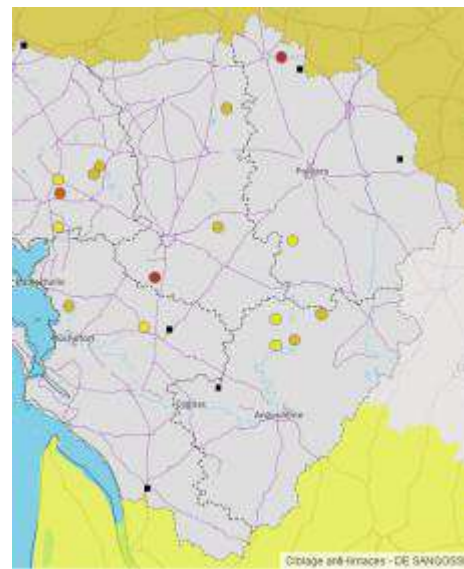
• Limaces

Des attaques faibles sont observées dans 4 des 5 parcelles notées.

Les dernières observations réalisées (le 9 novembre) dans le cadre du réseau « CIBLAGE anti-limace » montrent des populations variables selon les sites des futures parcelles de céréales. Les populations restent globalement à un niveau modéré, comparable à celui de la semaine dernière.

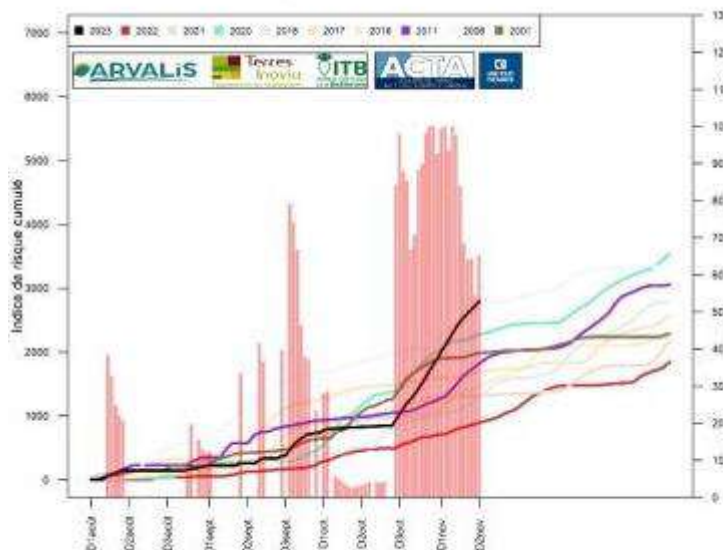
L'indice de risque annuel du modèle climatique «LIMACE», pour les différentes stations météo de Poitou-Charentes, a fortement progressé, il a atteint ou le niveau de l'année de référence la plus haute (2020) pour les 4 stations météo représentatives de Poitou-Charentes. L'indice de risque journalier, reflétant l'activité des limaces, est à un niveau important pour toutes ces stations.





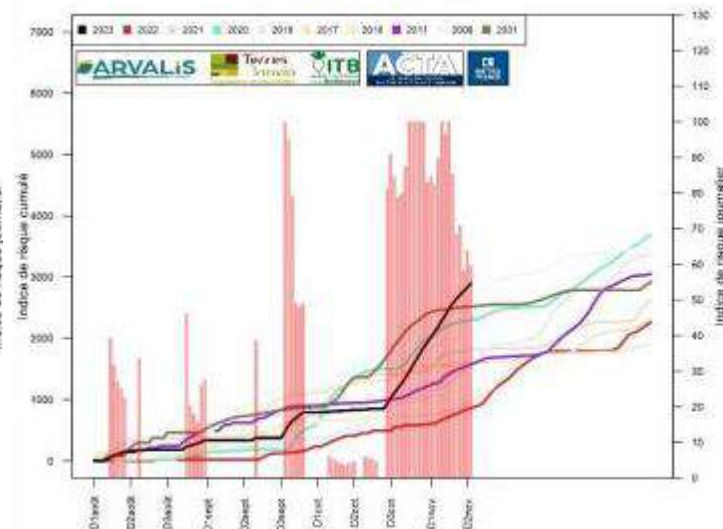
Citadje anti-limaces - DE SANGOSSE

Station météo de CHALAIS - ROUX-MARTIN (16)



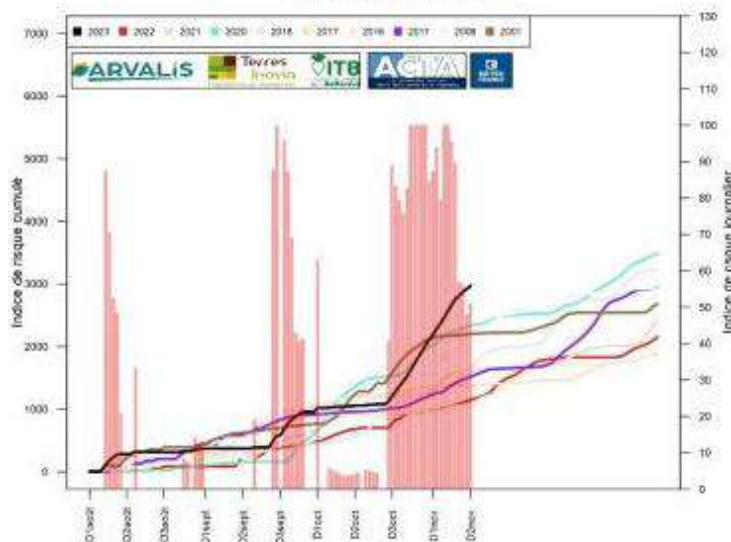
L'axe des abscisses comporte une année bissextile en décade, et commence en janvier, ou en août. Les histogrammes sont des indices de risque journaliers et se rapportent à l'axe de droite. Les courbes sont des indices de risque cumulés et se rapportent à l'axe de gauche. La courbe de l'année en cours est encadrée par rapport à des années de référence hautes et des années de référence basses parmi celles disponibles dans la base.

Station météo de LE MAGNERAUD (17)



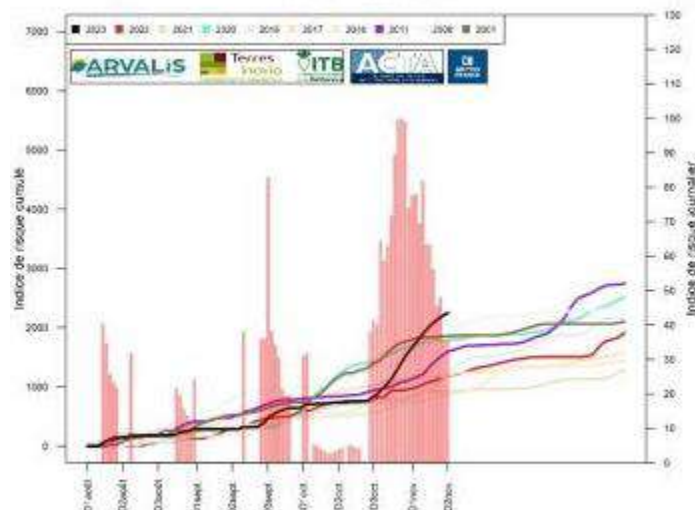
L'axe des abscisses comporte une année bissextile en décade, et commence en janvier, ou en août. Les histogrammes sont des indices de risque journaliers et se rapportent à l'axe de droite. Les courbes sont des indices de risque cumulés et se rapportent à l'axe de gauche. La courbe de l'année en cours est encadrée par rapport à des années de référence hautes et des années de référence basses parmi celles disponibles dans la base.

Station météo de NORT SOUCHE (79)



L'axe des abscisses comporte une année bissextile en décade, et commence en janvier, ou en août. Les histogrammes sont des indices de risque journaliers et se rapportent à l'axe de droite. Les courbes sont des indices de risque cumulés et se rapportent à l'axe de gauche. La courbe de l'année en cours est encadrée par rapport à des années de référence hautes et des années de référence basses parmi celles disponibles dans la base.

Station météo de POISSAIS - BARD (86)



L'axe des abscisses comporte une année bissextile en décade, et commence en janvier, ou en août. Les histogrammes sont des indices de risque journaliers et se rapportent à l'axe de droite. Les courbes sont des indices de risque cumulés et se rapportent à l'axe de gauche. La courbe de l'année en cours est encadrée par rapport à des années de référence hautes et des années de référence basses parmi celles disponibles dans la base.

Période de risque : de la levée à 3 feuilles.

Seuil indicatif de risque : selon les facteurs de risque, les limaces ont besoin d'humidité et d'abris. Les attaques explosives ont lieu en période douce et humide dans des conditions de :

- **Climat** : pluvieux et doux avant le semis et à la levée.
- **Type et travail du sol** : les limaces s'abritent et se déplacent dans les infractuosités du sol. Les sols argileux, motteux, soufflés, leur fournissent des abris ; la conservation de la matière organique en surface (préparation simplifiée) leur est favorable. Dans les sols sableux, les limaces sont rares.
- **Rotation à base de colza, céréales et fourrages** : offrant nourriture et abri en continu, ces situations sont favorables aux limaces ; le colza est le précédent le plus à risque.
- **Interculture** : les repousses, les adventices, une culture intermédiaire, procurent aux limaces humidité et nourriture.

Évaluation du risque :

Les céréales sont à des stades sensibles, la douceur et l'humidité, favorables à l'activité des limaces, se maintiennent pour la semaine, **le risque est modéré à fort selon le niveau de risque parcellaire.**

Au vu des conditions climatiques et de la période de sensibilité des céréales, la vigilance est de mise. Observez vos parcelles, en priorité les parcelles les plus motteuses ou riches en matière organique en surface.

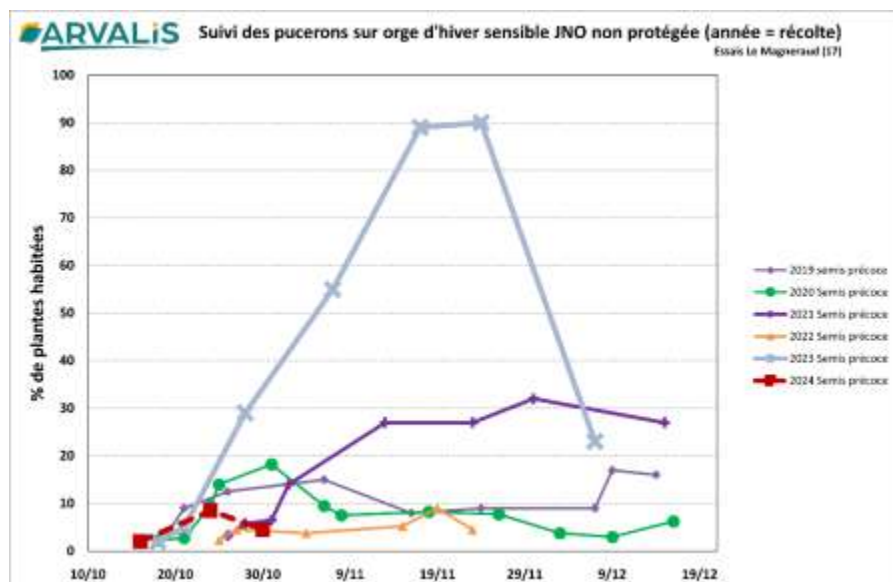
Pour aller plus loin sur l'identification, la reconnaissance des symptômes et mieux comprendre les facteurs de risque et les stratégies de lutte intégrée :

- À consulter : - [Note commune/nationale Limace](#)
- [Réguler les limaces par le travail du sol](#)

• Pucerons d'automne

Les observations réalisées sur les plantes dans le réseau et hors réseau (sur quelques parcelles à 2 feuilles en Sud Vienne), dans des conditions défavorables à la détection des pucerons, n'ont pas permis de révéler leur présence. Cependant, s'ils sont supposés être dans les parcelles, puisqu'ils sont capturés sur les quelques pièges mis en place, le taux de plantes avec au moins 1 puceron (critère reconnu) est vraisemblablement faible.

Les observations d'Arvalis dans l'expérimentation pluriannuelle puceron a montré la semaine dernière un niveau d'infestation pour le semis précoce plus faible que celui des années précédentes mais là aussi réalisées dans des conditions suboptimales (vent, végétation très humide gênant l'observation).



Période de risque : dès la levée.

Seuil indicatif du risque : 10 % de plantes ont des pucerons ou lorsque la présence des pucerons est relevée pendant 10 jours consécutifs.

Pour plus d'informations sur les viroses et l'observation des insectes vecteurs, consultez la « [note virose des céréales](#) ».

Évaluation du risque :

Le vol des pucerons pour l'infestation des plantes est perturbé par les conditions climatiques actuelles (frein exercé par les pluies) et les conditions n'ont pas été optimales pour leur observation. Les températures douces sont favorables à leur activité et **le risque peut être considéré en cas de présence prolongée de pucerons sur les parcelles de semis précoces**.

Il est important d'observer soigneusement les plants de céréales jusqu'à leur base par beau temps (vers midi, avec une bonne luminosité) avant la prise de toute décision de protection.

Le risque est plus important pour les parcelles de semis précoce non protégée où la présence de pucerons est faible mais prolongée.

Il conviendra d'être toujours attentif dès la levée des céréales et de déterminer le pourcentage de plantes porteuses d'au moins un puceron sur plusieurs emplacements de votre parcelle.

Rappel de quelques éléments pour essayer de limiter les risques viroses occasionnés par les pucerons et cicadelles :

- ✓ Ne pas semer trop tôt permet entre autres de réduire le temps d'exposition des jeunes plants aux ravageurs d'automne vecteurs de virus.
- ✓ Privilégier de semer une variété d'orge **tolérante** à la maladie virale de la JNO (Jaunisse Nanisante de l'Orge) – Liste non exhaustive :

Orge 2 rangs : IDILIC ; SPAZIO

Orge 6 rangs : AMISTAR ; COCCINEL ; HIRONDELLA ; KWS BORRELLY ; KWS FILANTE ; KWS JAGUAR ; KWS JOYAU ; LG ZEBRA ; LG ZODIAC ; MARGAUX ; RAFAELA ; SENSATION.

- ✓ Observer les parcelles très régulièrement par temps clair et sec. Faire des comptages de présence de ravageurs et poser des pièges chromatiques jaunes notamment pour la cicadelle.

Attention résistance



Au Royaume-Uni, des cas de résistance du puceron *Sitobion avenae* à des substances actives de la famille des Pyréthrinoïdes ont été détectés récemment. Pour le moment, 1 cas a été signalé en France, ainsi des précautions sont à prendre concernant l'emploi de cette famille chimique : anticiper le risque pucerons par des méthodes prophylactiques, ne traiter qu'en cas de risque avéré (observations/raisonnement à la parcelle), varier les spécialités/formulations.

• Cicadelles des céréales

Observée les semaines précédentes dans les semis du 06/10 en Charente-Maritime (*Psammotettix alienus*), mais à des niveaux très faibles, cette cicadelle est responsable de la virose : la maladie des pieds chétifs.

La contamination des céréales se fait dès les premières feuilles à l'automne, mais les symptômes ne sont visibles qu'à partir de la montaison. Le blé est la céréale la plus sensible à cette virose.

Les levées précoces (début octobre) et les parcelles bien abritées sont les plus exposées car les conditions douces favorisent les pullulations (T > 15°C).

Reconnaitre la cicadelle vectrice de la maladie des pieds chétifs : les différents critères observables

(Source O. PILLON, SRAL DRAFF Champagne-Ardenne, 2012)

Taille : 4 mm,
tibiaux épineux,
Coloration générale beige,

présence d'ornementations sur la tête, sur le thorax :
5 bandes longitudinales plus claires

et sur les élytres :
Coloration des nervures dorsales éclaircie à leurs intersections

Macules dorsales réparties en zones sombres limitées aux
bordures des nervures

sauf pour la macule apicale
qui est entièrement assombrie



La présence de cet organisme peut être appréciée par piégeage sur plaque engluée jaune (photo ci-dessus). À partir de 30 captures hebdomadaires, de levée (BBCH 09) à 3 feuilles (BBCH 13), on considère que le risque de contagion est réel.

Période de risque : de la levée à 3 feuilles.

Seuil indicatif du risque : 30 captures par semaine par piège jaune englué.

Évaluation du risque :

Les périodes pluvieuses ne sont pas favorables au vol pour l'infestation des parcelles de céréales, mais il convient de surveiller prioritairement les parcelles levées des secteurs habituellement concernés par des attaques de cicadelles.

Pour plus d'informations sur les viroses et l'observation des insectes vecteurs, consultez la « [note virose des céréales](#) ».

• Chrysomèle du maïs (*Diabrotica Virgifera Virgifera*)

Ce nouveau ravageur est en cours d'installation dans les parcelles de maïs en Poitou-Charentes. Les dégâts sont causés par les larves qui s'alimentent à partir des racines de maïs affaiblissant ainsi l'alimentation et la fixation de la plante. Dans les 1^{ères} zones contaminées en France (Alsace et Rhône-Alpes), les dégâts commencent à s'exprimer.

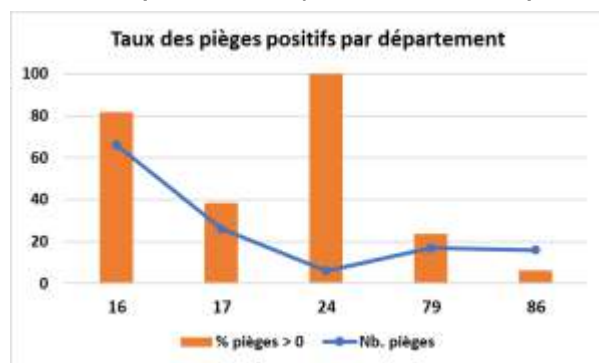
La surveillance de ce ravageur est habituellement réalisée dans le cadre du réseau d'Epidémiosurveillance (du BSV avec le soutien financier du SEMAE). Mais depuis sa détection en Charente en 2017, cette surveillance a été consolidée dès 2018 par la mise en place d'un plan d'action renforcé, initié par la FREDON OVS du végétal, grâce au soutien financier de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Les résultats des surveillances des années précédentes montrent une progression rapide des populations et du nombre de sites contaminés. Ce constat a conduit à prioriser dans notre analyse de risque les zones maïs les plus spécialisées dans cette culture (marais, bords de rivières...). Dans ces zones, en cas d'infestation, la mise en place de la lutte est très contraignante et coûteuse. Leur surveillance et celle de leurs abords sont nécessaires pour les préserver.

Lors de cette campagne, un réseau de surveillance est déployé à partir de mi-juin. Il est valorisé pour 133 sites répartis sur 105 communes sur les départements 16, 17, 79, 86 et le nord-ouest du 24. Cette surveillance est coordonnée par la FREDON-NA et elle est réalisée grâce à la participation technique de nombreux agriculteurs et techniciens (coopératives, négoce, chambres d'agriculture et semenciers).

Merci aux observateurs de ce réseau.

Les résultats de cette surveillance montrent un vol qui s'étale de fin juin à mi-août avec des captures aussi précoces et plus abondantes qu'en 2022. La présence de ce ravageur est toujours avérée dans les zones où il a été détecté significativement et sans mise en place de la lutte. Dans ces situations, les populations ont fortement augmenté. Comparé à 2022 et notamment à 2021, le niveau d'infestation est en forte progression dans les parcelles de référence (suivies sur plusieurs années).



Nous enregistrons, un total des captures dans le réseau (tous sites confondus) de 16 980 individus contre 5 017, 2 135 et 1 737 individus respectivement en 2022, 2021 et 2020.

55 des 105 communes suivies ont au moins 1 piège positif, contre 49 et 30 respectivement en 2022 et 2021, ils se répartissent sur :

- 35 communes en Charente : dans ce département et depuis 2018, la chrysomèle a été détectée au moins une année, dans 41 communes (certaines ont été abandonnées par manque d'observateurs volontaires).

Communes déjà positives		Positives en 2022	Positives en 2023
BALZAC	POULLIGNAC	AN AIS	JUILLE
CHADURIE	ROULLET-SAINT-ESTEPHE	BAIGNES-SAINTE-RADEGONDE	MOUTON
CHAMPNIERS	SAINTE-SOULINE	BARRET	PERIGNAC
CHATEAUNEUF-SUR-CHARENTE	SALLES-LAVALETTE	CHENON	SAINT-FRONT
			SAINT-LAURENT-DES-COMBES
LA COURONNE	SIREUIL	COTEAUX-DU-BLANZACAIS	SAINT-SATURNIN
MAGNAC-LAVALETTE-VILLARS	TORSAC	LES GOURS	VOUIL-ET-GIGET
MERPINS	TROIS-PALIS	LUXE	VOUHARTE
MONTIGNAC-CHARENTE	VAL DES VIGNES	RONSENAC	
MONTMOREAU	VARS	SAINTE-FELIX	
MOUTHIERS-SUR-BOEME	VIGNOLLES	XAMBES	
ORADOUR	VINDELLE		
	VOULGEZAC		

- 17 communes en Charente-Maritime : composées de 6 nouvelles communes (BRIVES-SUR-CHARENTE, MONTILS, NUAILLE-SUR-BOUTONNE, SAINT-GENIS-DE-SAINTONGE, VANZAC et VERGNE) qui se rajoute à celles identifiées en 2022 (BOIS, CHAMPAGNOLLES, ROUFFIGNAC, SAINT-GEORGES-DES-AGOUPS, SAINT-GERMAIN-DE-LUSIGNAN, SAINT-SORLIN-DE-CONAC) et 2 communes déjà infestées (SAINT-SIGISMOND-DE-CLERMONT, SALIGNAC-SUR-CHARENTE).
- 5 communes en nord-ouest Dordogne (limite Charente), 3 nouvelles (CHERVAL, LA TOUR-BLANCHE-CERCLES, LUSIGNA) en plus des anciennes de 2021 (LA CHAPELLE-GRESIGNAC, NANTEUIL-AURIA-DE-BOURZAC, SAINT-MARTIAL-VIVEYROL).
- 4 communes en Deux-Sèvres, dont 3 nouvelles, avec une à 2 captures (MARIGNY, PERIGNE, MAUZE-SUR-LE-MIGNON) qui se rajoute à celle de 2022 à Loubillé et 2 à Rom. En revanche la capture relevée en 2021 sur la commune de Lezay et 2022 sur Rom n'ont pas été confirmés.
- En Vienne 1 individu est capturé dans une parcelle à JAUNAY-MARIGNY.

Le cumul par piège est très variable selon la zone géographique et l'historique de la parcelle. Dans les nouveaux sites, les captures sont généralement très faibles (de 1 à 10) et assez comparables à certaines situations où la lutte a été pratiquée (rotation essentiellement). En revanche, dans les parcelles infestées depuis 2018 nous atteignons un maximum de 4 182 chrysomèles (contre 935, 132 et 446 respectivement en 2022, 2021 et 2020).

Le vol est très précoce et les intensités des captures sont plus fortes qu'attendues, en période de pic de vol les chrysomèles sont maintenant repérables visuellement dans les parcelles les plus infestées (comme pour les ravageurs habituels de nos cultures). Par ailleurs, le piégeage dans les parcelles maïs où la lutte agronomique a été pratiquée en 2020 ou 2021 les populations capturées en 2023 sont très faibles (ou absentes).

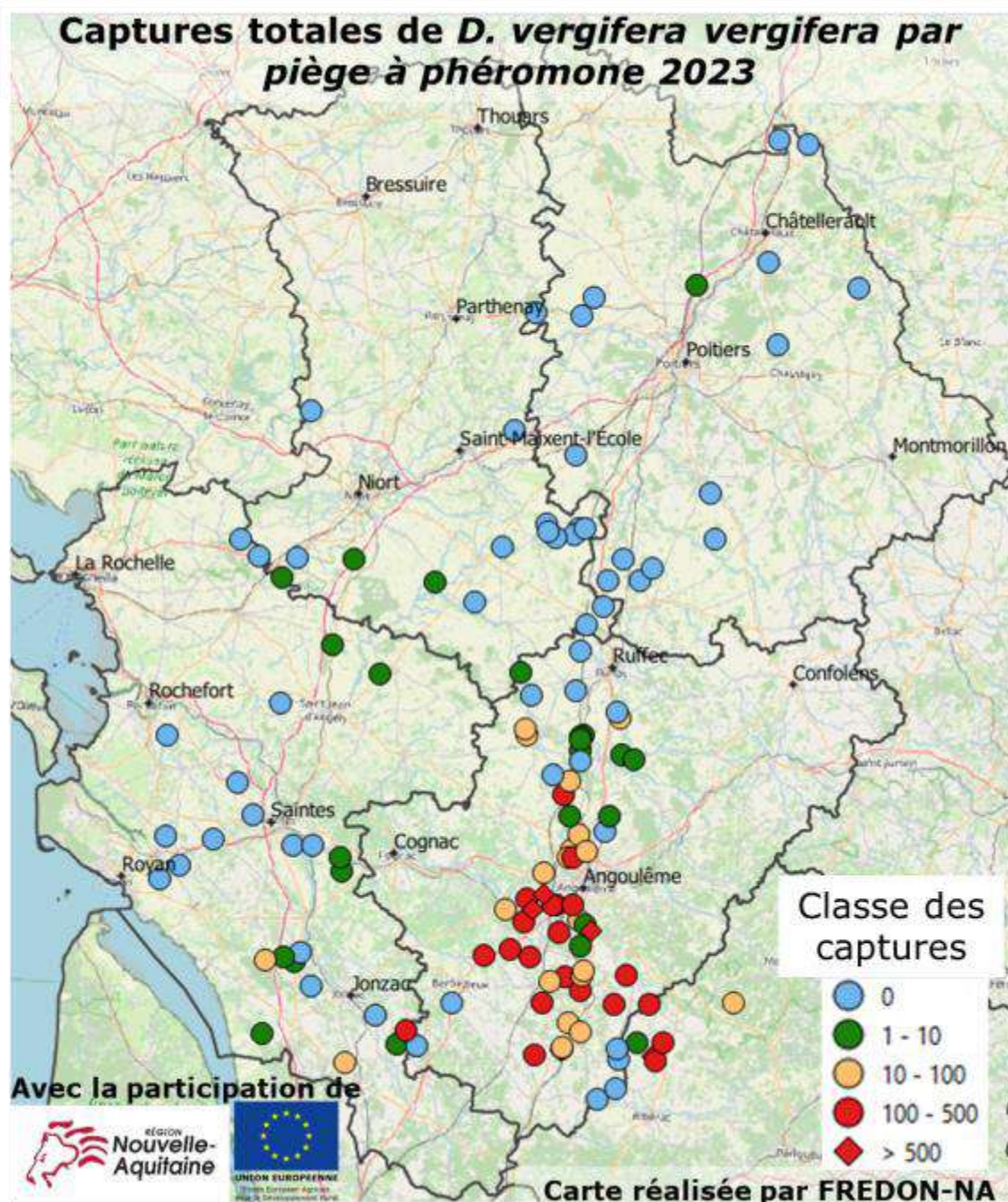
Ce ravageur est désormais implanté dans les départements de Charente et de Charente-Maritime ainsi qu'en Dordogne (en limite de Charente). Sa capacité d'adaptation à nos conditions pédo-climatiques semble favorable à l'infestation de nouvelles parcelles notamment dans les zones contaminées. Une menace d'installation de ce ravageur est en cours dans les Deux-Sèvres si la lutte préventive n'est pas mise en place. En revanche, la suspicion de début d'infestation du département de la Vienne mérite d'être confirmée la prochaine campagne.

A l'heure actuelle, les captures enregistrées, dans les zones contaminées depuis 2018, ont atteint des niveaux importants susceptibles d'entraîner des dégâts en cas de conditions favorables au ravageur. Pour ces situations, la mise en place de lutte agronomique est nécessaire. La caractérisation du risque et la mise en place de mesures préventives pour toutes les parcelles de maïs en cours d'infestation permettront de freiner le développement des populations et la progression de ce ravageur sur le territoire.

Afin de freiner le développement de ce ravageur émergent dans les secteurs charentais notamment sa progression, et donc de retarder sa nuisibilité, il est recommandé en année n+1 de sa détection de mettre en place une autre culture que le maïs dans la parcelle concernée ainsi que dans les parcelles contiguës cultivées en maïs l'année n. Une surveillance des parcelles voisines en n+1 est nécessaire.

Ces mesures seront d'autant plus efficaces qu'elles seront suivies à l'échelle d'un territoire.

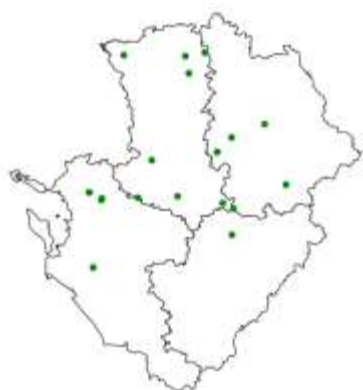
Même si, pour le moment, les niveaux de population sont bien en-dessous du risque de nuisibilité pour la culture (excepté pour les parcelles fortement infestées), sa prolifération peut constituer à terme une menace pour la culture du maïs. Il est nécessaire de bien caractériser sa présence et son développement, afin d'adapter année après année les recommandations techniques permettant de freiner son développement, et donc retarder l'apparition de sa nuisibilité. C'est pourquoi **la surveillance reste un des piliers principaux pour les actions de lutte, et la rotation le moyen le plus efficace et le plus adapté pour contenir le niveau de population à des niveaux n'entraînant pas de perte économique dans les situations comme celle de la Charente.**



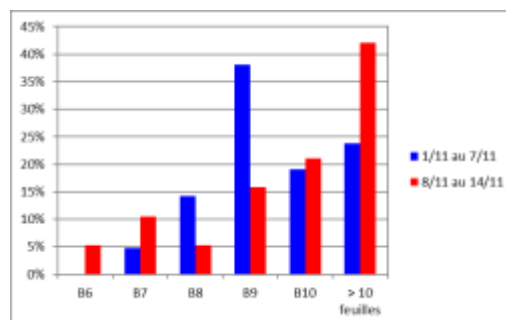
Colza

• Stade phénologique et état de la culture

Les stades des colzas observés s'échelonnent de 6 feuilles à plus de 10 feuilles.



Carte des parcelles de colza observées
du 08 au 14 novembre 2023
(Terres Inovia)



Evolution des stades du colza en % de parcelles
(Terres Inovia)

• Larves de grosses altises (altises d'hiver)

Les toutes premières grosses altises adultes sont capturées à la mi-septembre. Le vol s'est réellement déclenché les **25 et 26 septembre** sur le Poitou-Charentes. **L'activité s'est généralisée dans les jours suivants.** Ce choix de dates est arbitraire, à chacun de regarder la station météo la plus proche et la date où l'activité des insectes était intense dans son colza.

Modélisation des dates d'apparition des stades larvaires

L'utilisation du modèle de développement larvaire permet d'estimer l'apparition des larves de grosses altises dans les pétioles, pour positionner au mieux les observations. A partir des données météorologiques, pour une date donnée de début du vol, il est possible de définir le cycle larvaire.

Calculs réalisés avec les dernières **données disponibles au 20/11/23** (en vert)
ensuite utilisation des valeurs moyennes (20 ans)

	Date début activité	Ponte	Eclosion L1	Mue L2	Mue L3
Niort Souché (79)	20-sept.	24-sept.	6-oct.	10-oct.	15-oct.
	25-sept.	28-sept.	10-oct.	14-oct.	20-oct.
	30-sept.	2-oct.	17-oct.	22-oct.	29-oct.
	5-oct.	8-oct.	25-oct.	1-nov.	12-nov.
	10-oct.	10-oct.	1-nov.	13-nov.	22-nov.
Poitiers Biard (86)	20-sept.	24-sept.	7-oct.	11-oct.	16-oct.
	25-sept.	28-sept.	11-oct.	15-oct.	21-oct.
	30-sept.	2-oct.	17-oct.	23-oct.	31-oct.
	5-oct.	9-oct.	25-oct.	3-nov.	15-nov.
	10-oct.	13-oct.	4-nov.	15-nov.	11-déc.
La couronne Angoulême (16)	20-sept.	23-sept.	6-oct.	10-oct.	15-oct.
	25-sept.	28-sept.	10-oct.	15-oct.	20-oct.
	30-sept.	2-oct.	17-oct.	22-oct.	29-oct.
	5-oct.	9-oct.	25-oct.	1-nov.	11-nov.
	10-oct.	13-oct.	31-oct.	10-nov.	19-nov.

	Date début activité	Ponte	Éclosion L1	Mue L2	Mue L3
Saintes (17)	20-sept.	23-sept.	5-oct.	9-oct.	13-oct.
	25-sept.	28-sept.	9-oct.	13-oct.	19-oct.
	30-sept.	2-oct.	15-oct.	20-oct.	27-oct.
	5-oct.	8-oct.	23-oct.	30-oct.	7-nov.
	10-oct.	13-oct.	30-oct.	8-nov.	16-nov.

Les températures restent douces et sont donc favorables à l'évolution des stades larvaires.

Rappel : Les larves après éclosion (L1) rejoignent les pétioles des plantes à partir du sol. Il est possible dans un premier temps d'observer la présence de la perforation leur permettant de pénétrer dans la plante. Ensuite, les différents stades larvaires (L2-L3) sont observables dans les pétioles. Les larves âgées (stade larvaire L3) sont les plus à risque car les meilleures candidates à la migration vers le cœur.

Résultats des Berlèses

Les résultats de 9 Berlèses sont disponibles pour ce BSV :

- 2 parcelles sans aucune larve de grosses altises détectée
- 7 parcelles avec une population larvaire inférieure au seuil indicatif de risque :
 - 4 parcelles qui s'échelonnent de 0.1 à 0.6 larves par plante, avec comme moyenne 0.4 larves par plante
 - 2 parcelles avec 1 larve par plante
 - 1 parcelle avec 2 larves par plante

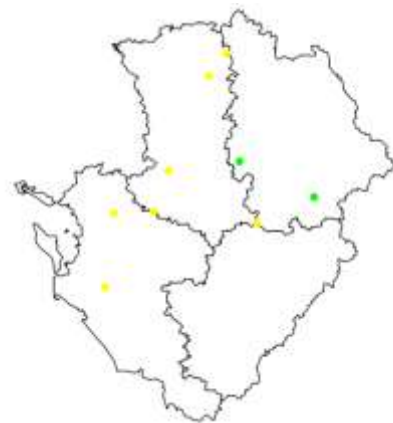
En cohérence avec les simulations du tableau ci-dessus, les larves sont observées dans les tests Berlèses en Poitou-Charentes. Il faut poursuivre la surveillance.

Consultez le protocole Berlèse.

Période de risque : depuis le stade rosette jusqu'au décollement du bourgeon terminal.

Seuil indicatif de risque :

- Par la méthode Berlèse (la plus fiable) : à partir de 3 larves par plante.
- Par dissection : 7 pieds sur 10 avec au moins une galerie. Attention : les galeries peuvent être creusées par d'autres larves (mineuses).



Carte des intensités d'infestation de larves de grosses altises - méthode Berlèse - du 08 au 14 novembre 2023

- Point vert** absence de larves
- Point jaune** < 3 larves/plante
- 3 ≤ Point orange** < 5 larves/plante
- Point rouge** ≥ 5 larves/plante (Terres Inovia)

Évaluation du risque :

Le risque est faible pour l'instant, **il faut évaluer la population larvaire présente.**

Tutoriel : Comment faire un Berlèse ?



Pour estimer plus précisément le risque, [consultez l'outil en ligne](#) :

• Charançon du Bourgeon Terminal

Nouveau modèle : un Outil d'Aide à la Décision (OAD) pour prédire les vols de Charançon du Bourgeon Terminal

Pour accompagner la surveillance de vos colzas, Terres Inovia a construit un OAD de prédiction de vol du charançon du Bourgeon Terminal. Sur la base des captures relevées sur le territoire depuis 2011 par les observateurs BSV – MERCI à VOUS - et en se basant sur un réseau de stations météorologiques couvrant les différents bassins de production, le modèle sort une courbe de probabilité de piégeage sur la commune renseignée (jusqu'à J+7). Lorsque la courbe se rapproche du seuil d'alerte (ligne en pointillés), vous devez vérifier régulièrement les captures dans votre cuvette.

Une vue d'ensemble sur une carte de France est également consultable et représente la probabilité quotidienne de capture à la date sélectionnée (jusqu'à J+7).

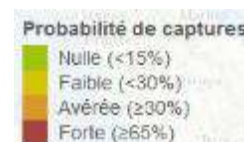
Pour tester l'OAD, [cliquez ici](#).



Mardi 14 novembre 2023



Dimanche 19 novembre 2023



Cartes de prédiction des vols de Charançon du Bourgeon Terminal

Actuellement, le risque modélisé de vols de charançons du bourgeon terminal est nul à faible en Poitou-Charentes. Le risque est nul pour la moitié ouest de la Charente-Maritime et les Deux-Sèvres, et est faible pour la Charente, la Vienne et l'est de la Charente-Maritime et les Deux-Sèvres.

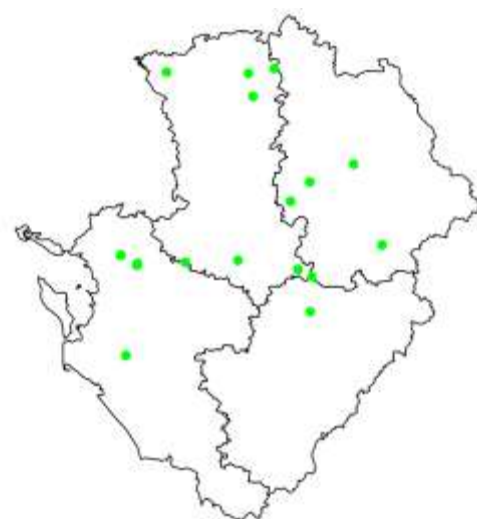
Observations terrain

Parmi les 18 parcelles renseignées, aucune n'a piégé de charançons du bourgeon terminal.

Le taux de capture est nul, passant à 0% contre 7% la semaine dernière.

Carte des piégeages du Charançon du Bourgeon Terminal du 08 au 14 novembre 2023

Point rouge : CBT capturés
Point vert : CBT absents (non piégés en cuvette)
(Terres Inovia)



Période de risque : de 4-5 feuilles au décollement du bourgeon terminal.

Seuil indicatif du risque : il n'y a pas de seuil pour ce ravageur. Etant donné la nuisibilité potentielle de cet insecte, il est considéré que sa seule présence sur les parcelles est un risque. Ce risque est plus important pour les colzas à faible développement et à faible croissance.

Évaluation du risque :

Aucun piégeage cette semaine, le risque est **faible**.

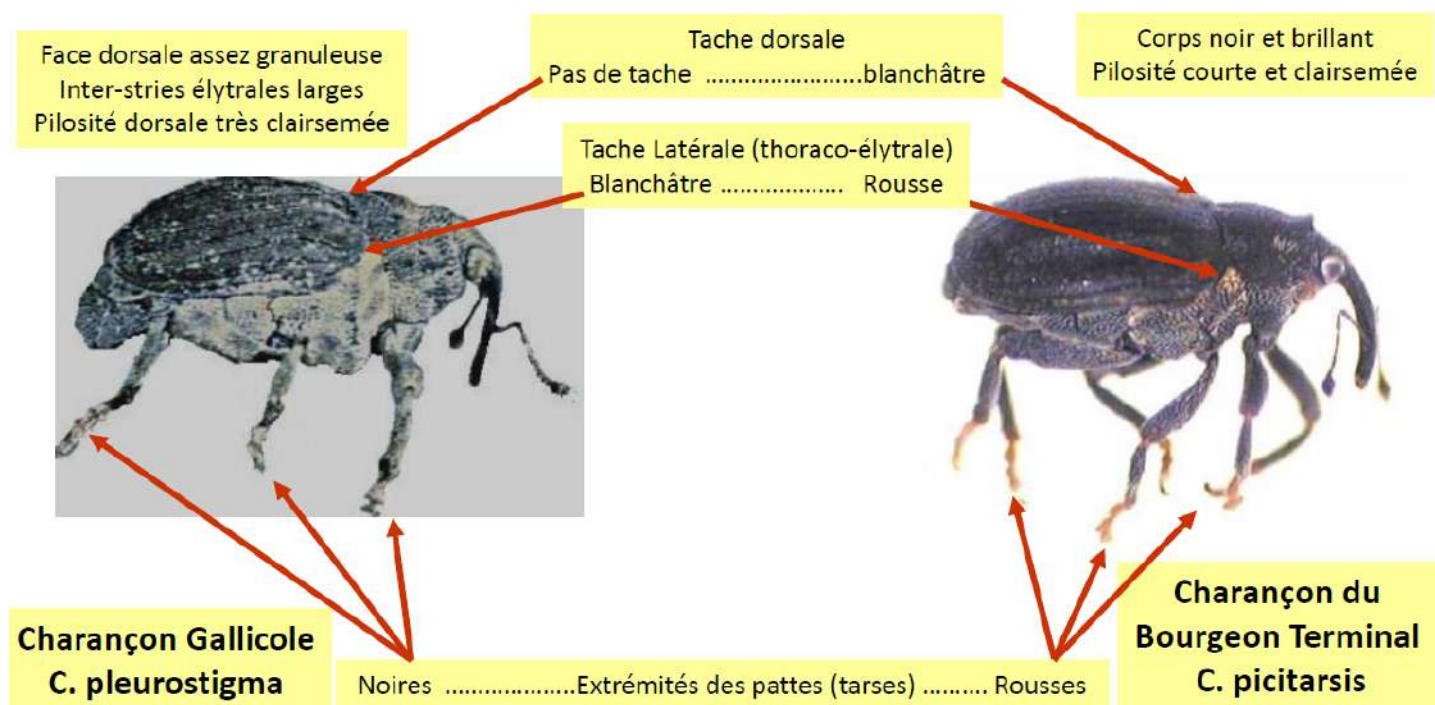


Pour estimer plus précisément le risque, [consultez l'outil en ligne](#) :

Attention aux confusions :

Charançon Gallicole

Adulte : ne pas confondre avec le charançon du Bourgeon Terminal



Pour aller plus loin :

[Gestion en cours de campagne du charançon du bourgeon terminal](#)

Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Nouvelle-Aquitaine Grandes cultures / Edition Poitou-Charentes sont les suivantes : AGRICULTEUR, CA 17-79, CA 86, CEA LOULAY, COOP MANSLE-AUNAC, COOP SEVRE ET BELLE, ETS LAMY-BIENAIME, FREDON-NA, Lycée Xavier Bernard, NEOLIS, OCEALIA, SOUFFLET AGRICULTURE, TERRE ATLANTIQUE, TERRES INOVIA

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre régionale d'agriculture Nouvelle-Aquitaine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).

" Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le Ministère de l'Écologie, avec l'appui financier de l'Office Français de la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto ".